

Docteur X

rue

Code Ville

Téléphone :

N° ordinal :

A Mme

Vos réf :

le 22 mars 2010-03-22

Madame,

Je suis surpris par votre courrier de rappel d'une lettre que vous m'auriez adressée le 11/12/2009, je ne l'ai pas reçue. Je tiens à vous signaler que je n'ai jamais failli à mes obligations financières à ce jour.

Je suis très étonné : d'habitude lorsque des actes sont payés à tort une deuxième fois, les services comptables concernés retiennent les indus sur un règlement suivant après une lettre explicative adressée au médecin. Cette démarche me paraît beaucoup plus efficace d'un point de vue financier....

Aussi je vous adresse ci-joint la somme demandée de 46,20€, somme de laquelle je déduis les temps administratifs de gestion de votre document (rédaction, déplacement à la poste...) soit 5€uros plus 4€uros36 de frais d'acheminement postal (Accusé de réception avec recommandé).

Ci-joint chèque Société Générale du 22 mars 2010 N° d'un montant de «36€84 Cents.

Recevez, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

D X